

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 2 AVRIL 2024

N° 3

Date de convocation : 25.03.2024

Date d'affichage : 26.04.2024

L'an deux mille vingt-quatre, le deux avril à dix-neuf heures quinze minutes, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. Pascal CARPENTIER, Maire, assisté de Mmes et Mrs Aline GRILLE, Christophe VERNON, Jean-Marie BOIDIN, Chantal RENOUF, Annick BREITENBACH, Steve VANHEULE, Nadège CAREME, Sébastien PUBLIER, Monique MERCIER, Nelly DELAHAYE, Guillaume HOOGTERP.

Absentes excusées : Mmes Claire-Sophie ROSSIGNOL, Sarah BREITENBACH.

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie BOIDIN.

Ordre du Jour :

- Présentation et vote des budgets primitifs 2024 : commune, assainissement, CCAS.
- Participation 2024 du SIVOS aux frais de fonctionnement : EDF, eau, ménage. Délibération.
- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024. Délibération.
- Actualisation des statuts de la CCPN. Délibération.
- Participation au soutien financier du SIVOS GTT : signature d'une convention. Délibération.
- Jobs été 2024 ?
- Actualités du SERPN.
- Composition du bureau de vote : élections européennes du 9 juin 2024.

Questions diverses.

1) Présentation et vote des budgets primitifs 2024.

Commune :

Monsieur le Maire donne lecture des propositions pour le budget communal 2024, en tenant compte des projets d'investissements, du choix des subventions, effectués par le conseil municipal, lors de la séance du 27 février 2024. Il en ressort :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 936 300,10 €

Dépenses et recettes d'investissement : 368 945.47 €

Après délibération, le conseil approuve le budget primitif communal 2024, à l'unanimité avec 12 voix POUR.

Assainissement :

Monsieur le Maire donne lecture des propositions pour le budget assainissement 2024, il en ressort :

Dépenses et recettes d'exploitation : 125 441.44 €

Dépenses et recettes d'investissement : 28 437.11 €

Après délibération, le conseil municipal approuve le budget primitif assainissement 2024, à l'unanimité avec 12 voix POUR.

Par ailleurs, suite à l'augmentation prévue du prix de l'eau, la commune propose de supprimer le montant de la surtaxe communale sur l'eau assainie. Elle s'élève actuellement à 0.10 €/m³. Après un vote à main levée, le conseil :

- décide à l'unanimité la suppression de la surtaxe applicable sur l'eau assainie à partir du 01.07.2024.

CCAS :

Monsieur le Président du CCAS donne lecture des propositions pour le budget CCAS 2024, il en ressort :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 11 135.75 €

Après délibération, les membres du CCAS approuvent le budget primitif CCAS 2023, avec 8 voix POUR.

2) Participation financière du SIVOS EPEVICROS aux dépenses de fonctionnement et d'entretien de l'école de Crosville.

Monsieur le Maire rappelle au conseil que le SIVOS est tenu d'assurer financièrement le fonctionnement des écoles du regroupement et l'entretien des bâtiments scolaires. Ces dépenses sont évaluées pour l'année 2023 à 10 000 €.

Après délibération, le conseil autorise le Maire à appeler cette somme auprès du SIVOS au titre des remboursements des frais de fonctionnement sur l'année 2023.

3) Vote des taux des taxes directes locales pour 2024

Après étude du budget et délibération, le conseil municipal vote à l'unanimité POUR le maintien des taux d'imposition pour l'année 2024 :

Taxe foncière (bâti)	32.99 %
Taxe foncière (non bâti)	30.38 %
Taxe d'habitation	10.46 %
C.F.E.	15.70 %

4) Actualisation des statuts de la CCPN :

Rapport de présentation :

En raison des dernières évolutions du code général des collectivités territoriales relatives aux compétences des communautés de communes, la communauté de communes a entrepris une actualisation de ses statuts.

La conférence des maires s'est réunie le 27 novembre 2023 durant laquelle il lui a été présenté le projet d'actualisation des statuts de la communauté de communes du Pays du Neubourg. Les membres ont émis un avis favorable. Le 11 décembre dernier, le conseil communautaire a décidé à l'unanimité d'actualiser ses statuts selon les dispositions annexées à la présente délibération.

L'actualisation des statuts de la communauté de communes sera effective après l'édition de l'arrêté préfectoral portant sur ce sujet, suite à la consultation et l'accord des conseils municipaux des communes membres.

Les conseils municipaux ont alors 3 mois à compter de la notification aux maires de la délibération du conseil communautaire portant sur l'actualisation de ses statuts pour se positionner sur ce projet. Cette actualisation est validée si une majorité qualifiée est atteinte : la moitié des conseils municipaux

représentant les 2/3 de la population ou inversement. En l'absence de délibération dans ce délai, il est réputé que le conseil municipal est favorable à l'actualisation de ces statuts.

Il est donc proposé au conseil municipal d'accepter l'actualisation des statuts de la communauté de communes tels que présentés en annexe.

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays du Neubourg ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L5214-16 et L5211-17 ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la communauté de communes du Pays du Neubourg n° 3 en date du 11 décembre 2023 portant sur l'actualisation de ses statuts ;

Vu la notification en date du 22 décembre 2023 de la délibération du 11 décembre 2023 du conseil communautaire de la communauté de communes du Pays du Neubourg portant sur l'actualisation de ses statuts,

Vu le rapport de présentation ci-dessus,

Après en avoir délibéré le Conseil municipal :

- **Approuve** le rapport de présentation avec 6 voix POUR, et 6 ABSTENTIONS, la majorité absolue des suffrages exprimés étant atteinte.
- **Accepte** l'actualisation des statuts de la communauté de communes du Pays du Neubourg.

5) Participation au soutien financier du SIVOS GTT. Signature d'une convention.

Monsieur le Maire informe le conseil que le SIVOS de GRAVERON TILLEUL TOURNEDOS, organise un accueil de loisirs sans hébergement périscolaire et extrascolaire, pour les enfants des communes environnantes. A ce jour, quelques enfants de notre commune sont inscrits les mercredis et vacances scolaires.

Monsieur le Maire propose de passer une convention entre le SIVOS GTT et la commune de Crosville pour favoriser l'accueil de nos enfants et attribuer des places disponibles selon des critères de priorité pour les familles domiciliées hors Sivos.

Après délibération, le conseil approuve à l'unanimité cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer la convention portant sur un soutien financier entre le SIVOS GTT et la commune de CROSVILLE LA VIEILLE 2024.

6) Jobs été 2024 :

Monsieur le Maire propose au conseil de reconduire l'organisation des jobs d'été et Toussaint pour les jeunes crosvillais âgés de 16 ans et 17 ans, dans le but d'assurer des travaux d'entretien dans les bâtiments publics et espaces verts communaux.

Après délibération, le conseil approuve à l'unanimité cette proposition pour l'année 2024. Les jeunes travailleront en collaboration avec l'employé communal encadrés par un élu, sur le temps des vacances scolaires. La rémunération sera basée sur le SMIC avec abattement en fonction de l'âge.

7) Informations sur le dossier SERPN :

Lors de la dernière Assemblée Générale du SERPN, une augmentation très importante du coût de l'abonnement et du m3 d'eau consommée était annoncée. Suite au mécontentement des élus et des usagers, une nouvelle Assemblée Générale est prévue pour revenir sur les événements précédents et annuler la précédente délibération sur le prix de l'eau votée le 22 février 2024. Ainsi, une nouvelle grille tarifaire applicable au 01.07.2024 sera présentée en vue d'une nouvelle délibération pour approbation.

8) Composition du bureau de vote pour les élections européennes du 9 juin 2024.

8H – 10H 30	Mme Sarah BREITENBACH	M. Sébastien PUBLIER	M. Steve VANHEULE
10H 30 – 13H	Mme Nadège CAREME	M. Pascal CARPENTIER	M. Philippe DEQUATREMARE
13H – 15H 30	Mme Annick BREITENBACH	Mme Chantal RENOUF	M. Christophe VERNON
15H 30 – 18H	Mme Nelly DELAHAYE	Mme GRILLE Aline	M. BOIDIN Jean-Marie

Président du bureau de vote : M. Pascal CARPENTIER

Secrétaire : Mme Aline GRILLE

Questions diverses :

A noter : FETE DES VOISINS organisée par le Comité des Fêtes

Le VENDREDI 31 MAI 2024 à partir de 19h (sur le terrain de sport derrière la mairie) avec barbecue sur place.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.